



© Tristan PEIRONE

NOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Pays de Fayence
Provence d'Azur

BAGNOLS EN FORÊT • CALLIAN • FAYENCE • MONS • MONTAUROUX • SAINT PAUL EN FORÊT • SEILLANS • TANNERON • TOURRETTES

SOMMAIRE

DOSSIER SPÉCIAL EAU SÉCHERESSE

POINT SÉCHERESSE EN PAYS DE FAYENCE	4
PLAN D'ACTION POUR LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE	6
PRÉPARATION DE L'ÉTÉ 2023	8
VOS GESTES ÉC«EAU»NOMES	10
CONTACTS RÉGIE DES EAUX	13

DÉCHETS

CHIFFRES 2022	14
PAPIERS, EMBALLAGES, TOUS DANS LE MÊME BAC	16
BILAN DU PREMIER DÉFI ZÉRO DÉCHET	17

ENFANCE - FAMILLE

MAISON INTERCOMMUNALE DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA FAMILLE	18
---	----

CULTURE / SPORT / TOURISME

PONT DU FIL	20
ASSOCIATION TWIRLING CLUB	22
LA JOURNÉE DES SPORTS	23
OUSTAOU DOU PAÏS	24
NOUVEAUTÉS À LA MAISON DU LAC	24
PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 DE L'OTI	24
LES VISITES DE LA PASSION	25

LES BRÈVES

LES BRÈVES DE L'OTI	26
AUTRES ACTUS	27



Directeur de la publication : René UGO - Rédaction et conception : Karine MARTIN et les services de la C.C.P.F.
Communauté de communes du Pays de Fayence - Mas de Tassy - 1849, R.D. 19 - 83 440 Turrettes - Tél. : 04 94 76 02 03 - Mail : contact@cc-paysdefayence.fr - www.cc-paysdefayence.fr
Quantité : 14 850 exemplaires - N° ISSN : 2648-1030 - Maquettage, Impression et Illustrations : Creamania Communication
Crédits photos : Nico GOMEZ, Tristan PEIRONE, Christian GODET, Stéphane COMBY (architecte), Ludovic Blanquart (responsable communication chez Sourceo),
Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence, Dépôt légal à parution : Juin 2023





LE MOT DU PRÉSIDENT



Le changement climatique mondial avéré ne manque pas de produire des effets indéniables sur les ressources en eau qui vont continuer à s'amenuiser. L'eau coule au robinet sans que l'on se demande d'où elle vient, ni comment elle est acheminée.

La rareté de l'eau est bien connue des provençaux comme peut en témoigner la première version de « Manon des Sources » produite en 1952 par Marcel Pagnol.

Les grands travaux réalisés à partir de 1960 par la Société du Canal de Provence ont comblé le déficit avec la distribution des eaux du Verdon et, tout près de chez nous, celles de la Siagne avec le lac de Saint-Cassien.

Depuis, l'évolution démographique de notre région et celle de notre mode de vie ont considérablement accru nos besoins. Les hausses des températures, qui sont passées de 1,8° en 1960 à 2,1°, n'ont fait qu'accentuer les périodes de sécheresse répétées avec de plus en plus de sévérité. Ce phénomène particulièrement visible dans notre territoire touche de façon significative notre unique ressource de la Siagnole que les romains avaient captée pour assurer leurs besoins à Fréjus.

Certes, les récentes pluies de mai et de juin ont été bénéfiques pour la végétation et chaque millimètre d'eau enregistré est une bonne nouvelle pour nos sources qui permet de repousser le risque de rupture d'alimentation. Il faut donc rester à la fois optimiste et vigilant.

Optimiste car les travaux effectués sur nos réseaux depuis le transfert de la compétence eau au niveau intercommunal en 2020 ont permis d'en améliorer le rendement de 63% à 75% et que le programme de renforcement et de réhabilitation se poursuit pour préserver au maximum nos ressources.

Optimiste puisque le conseil communautaire a lancé un plan d'action en matière de gestion de l'eau à court, moyen et long termes : recherches de fuites, modernisation des vieux réseaux de distribution, construction d'un grand réservoir de stockage, maîtrise de l'urbanisme, réduction des consommations mais aussi mobilisation de nouvelles ressources, notamment le projet de raccordement au lac de Saint-Cassien.

Optimiste car la plupart des habitants du Pays de Fayence ont su faire preuve de solidarité et de responsabilité en réduisant de 30% leur consommation d'eau l'an dernier (août 2022/août 2021), c'est la preuve que la gestion de la ressource est un défi collectif où chacun, dans la nécessité, sait bien s'adapter.

Optimiste car le Pays de Fayence, riche de ses expériences face aux épisodes répétés de sécheresse, s'adapte au changement climatique et s'engage dans une gestion durable de sa ressource pour trouver un partage équilibré avec le monde agricole, économique et touristique de son territoire.

Vigilant car la ressource disponible dépend essentiellement d'une pluviométrie aléatoire que nul ne peut maîtriser. Elle assure le rechargement des nappes phréatiques dont le niveau bas fait toujours craindre des pénuries d'eau, Vigilant dans nos gestes du quotidien puisque le proverbe familial « Les petits ruisseaux font les grandes rivières » n'a jamais été si bien approprié à la situation actuelle,

Vigilant face au risque d'incendie puisque nos espaces forestiers, la faune et la flore qu'ils abritent, sont d'autant plus menacés.

L'importance de ces sujets nécessite une large place à votre information. C'est pourquoi vous découvrirez dans ce 24^{ème} numéro un dossier spécial dédié à la sécheresse.

Encourager les bonnes pratiques, c'est également, dans un autre domaine, l'un des objectifs de la gestion de nos déchets. Ce travail porte ses fruits puisque notre territoire affiche des résultats 2022 encourageants en termes de tri et de baisse des tonnages d'ordures ménagères. C'est d'ailleurs dans cette perspective que 15 familles volontaires ont participé à l'opération « zéro déchet » organisée pour la première fois en Pays de Fayence. Je tiens à les remercier pour leur implication qui a permis de témoigner de l'efficacité concrète des gestes de tri pour la réduction de nos déchets.

L'heure est désormais à la sobriété : consommer moins d'eau et produire moins de déchets. Il est urgent de changer nos habitudes, de faire preuve de solidarité et de nous adapter à ces situations nouvelles de la manière la plus juste avec la mise en œuvre de mesures incitatives bénéfiques à tous dans notre quotidien.

J'espère que ces initiatives nous permettront de nous préparer à faire face dans les meilleures conditions possibles à ces défis.

Je vous souhaite à toutes et à tous un bel été sobre et agréable.

René UGO



POINT SÉCHERESSE EN PAYS DE FAYENCE

L'épisode de sécheresse qui touche notre territoire ne relève plus de l'exception, il ne fait que succéder à de nombreux mois caractérisés par des déficits pluviométriques marqués. Au vocable de sécheresse « estivale » viennent désormais apparaître les termes « automnale », « hivernale » et « printanière », périodes qui ont toutes souffert de précipitations largement inférieures aux moyennes saisonnières. Ce phénomène climatique à l'échelle nationale n'épargne pas le Pays de Fayence qui est déjà placé, à l'heure où s'écrivent ces lignes, en alerte et voit d'ores et déjà ses ressources fragilisées.

Le Pays de Fayence, dont l'eau provient principalement des sources de la Siagnole et de la Siagne (pour Tanneron), enregistre des déficits pluviométriques importants ; déficits qui viennent se cumuler à une année 2022 déjà durement frappée par des records de sécheresse.

Le bassin de « Sainte-Brigitte », qui alimente une partie de Seillans, est alimenté par rotation d'un camion citerne depuis mi-avril et celui de « la Barrière », qui dessert le quartier sud de Montauroux, est à l'arrêt depuis la fin de l'été 2022 ; l'approvisionnement ayant pu être maintenu grâce à une interconnexion d'urgence. Reste le forage de « Tassy » dont le niveau est préoccupant et surveillé de près par les équipes de la régie des eaux intercommunale.

Rappelons que les Préfets de Département peuvent classer les communes selon 4 niveaux d'alerte définis par l'État :

VIGILANCE :

Ce niveau consiste à informer et inciter les particuliers et les professionnels à faire des économies d'eau.

ALERTE :

L'atteinte de ce deuxième niveau a pour conséquence la réduction des prélèvements à des fins agricoles à moins de 50%, des mesures d'interdiction de manœuvre de vanne (régulation des débits d'eau) et d'activités nautiques. Il implique également l'interdiction à certaines heures de laver sa voiture, d'arroser les jardins, les espaces verts ou les golfs...

ALERTE RENFORCÉE :

Ce troisième niveau prévoit la réduction des prélèvements à des fins agricoles supérieure ou égale à 50%. Il limite plus fortement les prélèvements pour le lavage des voitures, l'arrosage des jardins, des espaces verts ou des golfs. Il intègre jusqu'à l'interdiction de certains prélèvements.

CRISE :

Dernier niveau d'alerte, il impose un arrêt des prélèvements non prioritaires, y compris à des fins agricoles. Seuls les prélèvements permettant d'assurer l'exercice des usages prioritaires sont autorisés (santé, sécurité civile, eau potable, salubrité).

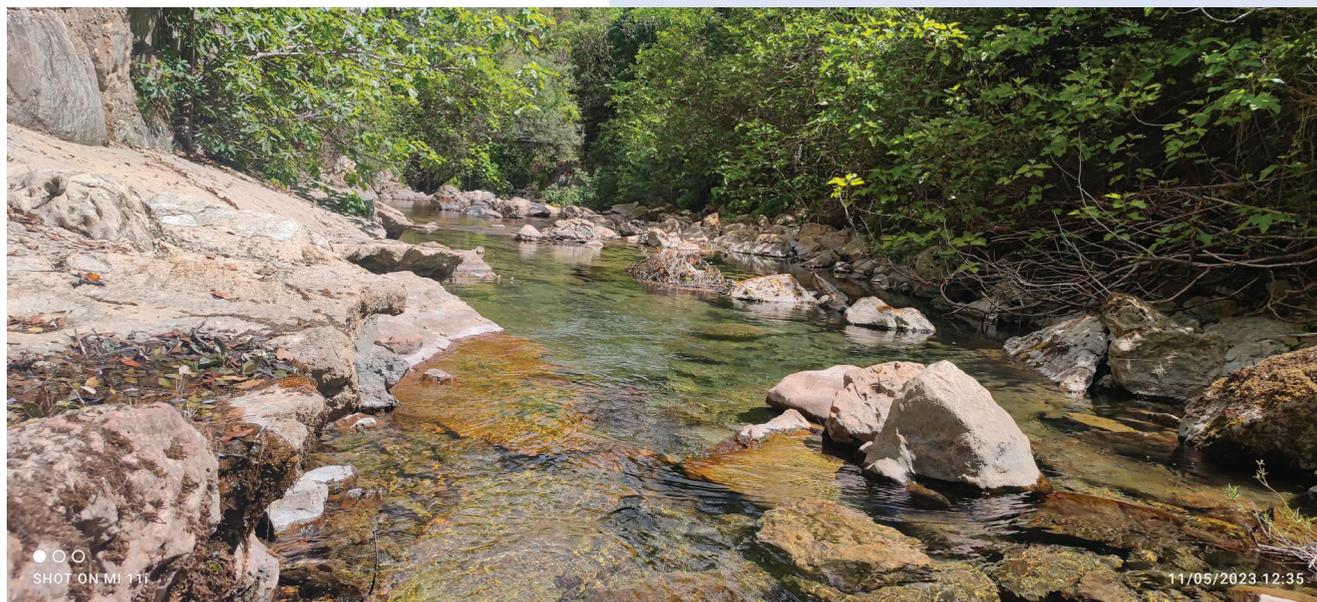


Les maires peuvent, le cas échéant, renforcer ces restrictions par arrêtés municipaux.

Ainsi, face la sécheresse de 2022, les 9 maires du territoire avaient été contraints de réduire, à plusieurs reprises, les consommations individuelles d'eau potable :

- 200 litres par jour et par habitant de mi-juillet à fin août,
- 150 litres en septembre,
- puis 100 litres de mi-octobre à mi-décembre 2022.

Conscient qu'un effort collectif était indispensable pour garantir l'alimentation du territoire durant l'été, le conseil communautaire avait également mis en place un tarif dissuasif pour les gros consommateurs à hauteur de 4€ le m³ (pour les particuliers consommant en moyenne plus de 2,3 m³ par jour sur l'ensemble de la période d'été).



L'ensemble de ces mesures, couplé :

- aux efforts des abonnés pour limiter leurs usages,
- au travail de la régie des eaux notamment pour repérer les consommateurs irraisonnés, poser des réducteurs de débit, informer les abonnés (avec notamment 250 000 SMS transmis l'an dernier) et poursuivre les travaux de renouvellement des canalisations et de baisse des pressions afin d'améliorer le taux de rendement du territoire de 63 à 75% depuis 2020,
- à la campagne de communication menée sur le territoire (affichage, flyers pour les hébergeurs et touristes, articles de presse locaux et nationaux, reportage TV, vidéos et actualités sur le site internet de la CCPF et la page facebook de la régie des eaux...),

ont permis d'atteindre une baisse de 30% des consommations en août 2022 (comparée à août 2021).

Ces actions, individuelles et collectives, qui ont permis d'éviter les coupures d'eau en 2022. L'été 2023 s'annonce comme un nouveau défi pour le Pays de Fayence comme pour de nombreux autres territoires français, défi qu'il n'est possible de relever que tous ensemble.

UN PLAN D'ACTION POUR LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE

Depuis le transfert des compétences eaux et assainissement à la CCPF en 2020, les élus et les agents communautaires sont pleinement mobilisés pour la préservation de la ressource, axe prioritaire pour le territoire. Dans un contexte de changement climatique de plus en plus évident, le Pays de Fayence a actualisé son bilan « besoins / ressources » révélant la très forte tension à laquelle le territoire est confronté. L'année 2022 est venue pleinement confirmer cette réalité.

Les conclusions du bilan « besoins-ressources » demandé par la CCPF sont sans appel :

- Une baisse de 10 à 25% de la recharge des nappes en région PACA est attendue à l'horizon 2045-2065,
- La ressource en eau est insuffisante dès à présent sans changement des habitudes de consommation,
- La Siagnole sera l'unique ressource du territoire en l'absence de recharge des forages de la plaine,
- Les coupures deviendront la norme en période estivale, mais aussi en hiver, en l'absence d'une stratégie ambitieuse de sécurisation de l'alimentation en eau du Pays de Fayence,
- Les impacts négatifs au quotidien de ces coupures toucheront de nombreux secteurs : le tourisme, la sécurité incendie (bornes incendies non alimentées), la sécurité sanitaire (eau non potable), les activités de première nécessité (métiers de bouche, santé, école, social...),

Cette tension est d'autant plus forte que la fréquentation touristique entre 2021 et 2022 a augmenté de + 30% en juillet et août, tendance qui vient accroître les besoins en eau en période estivale.

C'est à l'appui de ce diagnostic et de l'expérience de la gestion de la crise sécheresse de l'année 2022 que le conseil communautaire a adopté le 31 janvier 2023 un plan d'action, qualifié de « Plan Marshall », adoptant 5 axes de travail :

1 LA MAÎTRISE DE L'URBANISME ET LA RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS

La densification de population à court terme est l'un des facteurs impactant la préservation de la ressource. En effet, 1000 « droits à bâtir » (*dossiers d'urbanisme préalablement instruits et autorisés, ouvrant des droits à construire pendant une période minimale d'au moins 5 ans : permis d'aménagement, certificat d'urbanisme, permis de construire, déclaration préalable de division...*) ont été identifiés, soit plus de 2 000 habitants supplémentaires qui consommeront de l'eau à très court terme.

Face au constat de risque de rupture d'alimentation, les élus ont décidés, avec l'appui des services de l'Etat, d'organiser une pause de l'urbanisme.



Il ne s'agit pas d'un gel total de la constructibilité ; mais plutôt de l'ajuster, en responsabilité, à la ressource disponible. C'est pourquoi :

- cette pause ne concerne que les nouvelles demandes d'autorisation d'urbanisme générant des consommations d'eau. **Elle ne concerne pas les autorisations d'urbanisme précédemment délivrées pour lesquelles les droits restent acquis** (cf. « droit à bâtir » page 6),
- certaines constructions demeurent encore possibles, sous certaines conditions, notamment pour permettre aux habitants de répondre à l'évolution de leur foyer et aux entreprises du territoire de poursuivre leurs activités. Il s'agit :
 - des extensions limitées du bâti existant,
 - des bâtiments à usage économique et commercial consommant très peu d'eau,
 - des équipements publics.

En parallèle, les élus ont décidé de réviser le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) afin d'adapter l'urbanisme à l'eau et de préserver les paysages du territoire.

S'agissant de l'économie locale, la CCPF a rencontré des entreprises et artisans du BTP lors d'une première réunion le 6 mars dernier. Le Président René UGO ainsi que Nicolas MARTEL, Vice-Président délégué au développement économique, ont pu expliquer ces mesures et échanger sur les différents moyens de relever ensemble l'adéquation « urbanisme » et « défi de l'eau ». Un groupe de représentants locaux de ce secteur d'activité va être constitué afin de pouvoir poursuivre les échanges et avancer collectivement sur ces sujets.



2 LA MODERNISATION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION ET LA RÉPARATION DES FUITES

Depuis le transfert des compétences eaux et assainissement en 2020, la régie des eaux a lancé une campagne de recherche et de réparation des fuites.

Pas moins de **87 interventions** ont été menées durant l'année 2022.

En parallèle, le développement de la radio-relève a permis d'informer les usagers victimes de consommations anormales (près de 100 000m³ de pertes d'eau après compteurs relevés en 2022, dont 70% sont liées à des fuites ou des dysfonctionnements des piscines).

Grâce à la mobilisation de ces moyens techniques et humains engagée depuis 2020, le taux de rendement des 543 kilomètres d'alimentation en eau potable du Pays de Fayence est passé de 63% à 75%.

3 LA SÉCURISATION DES RESSOURCES EXISTANTES ET LA MODERNISATION DU RÉSEAU DE PRODUCTION

Le plan Marshall prévoit notamment le remplacement du forage sur le site de Tassy pour garantir la pérennité de cette ressource et la réalisation d'un forage d'exploration sur ce même site afin de mieux connaître le potentiel de la nappe. Il comprend également la réhabilitation et la mise en pression des canaux historiques de la Siagnole entre les sources et le Jas neuf ainsi que la construction d'un stockage amont pour améliorer le fonctionnement du réseau.

4 LA MOBILISATION DE NOUVELLES RESSOURCES

Les études pour un raccordement au lac de Saint-Cassien se poursuivent avec la Société Canal de Provence. À cette fin, 1,5M d'euros sont déjà provisionnés. D'autres pistes de réflexion sont à l'étude sur le plateau de Canjuers.

En partenariat avec le SMIAGE, la Région SUD PACA et l'Agence de l'Eau, des études sont menées afin de trouver de nouvelles sources d'alimentation pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable et agricole du Pays de Fayence.

5 L'AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE DE L'EAU À UNE ÉCHELLE RÉPONDANT AUX ENJEUX DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Il s'agit de favoriser la coopération concrète entre les territoires et de travailler ensemble pour un partage équitable des ressources en eau.

PRÉPARATION DE L'ÉTÉ 2023

Anticiper d'un point de vue organisationnel, technique, humain, réglementaire et informatif, est l'un des axes pour aborder au mieux la crise de l'eau que seules des pluies significatives permettraient d'écartier.

Depuis le 21 mars 2023, le Pays de Fayence est placé en situation d'alerte et les usages de l'eau sont limités par arrêté préfectoral.

De son côté, le conseil communautaire a fixé une tarification dissuasive de 5€ le m³ pour les usagers consommant des volumes d'eau supérieurs à 2m³ par jour pour l'ensemble de la saison estivale et de créer une tranche de 8 € le m³ pour les consommateurs importants dépassant le seuil de 3m³/jour. Cette tarification fixe le double objectif d'assurer les conditions d'un meilleur partage de l'eau et de faire contribuer de manière plus forte les consommateurs irraisonnés.



Afin d'informer la population locale et touristique, une campagne de sensibilisation a été lancée dès la mi-avril :

- Diffusion d'affiches à toutes les communes pour leurs propres canaux de communication, dans les bureaux d'information touristique, sur le site internet et pages Facebook (régies des eaux, France Services, déchets) de la CCPF, auprès de l'association des usagers de l'eau, dans les commerces et entreprises...
- En partenariat et avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau :
 - Distribution de dispositifs hydro-économiques à destination des hébergeurs de chambre d'hôtes et de location meublées, volontaires pour être partenaires de la CCPF. Ces derniers se sont engagés à diffuser un flyer des éco-gestes auprès de leurs locataires, à s'inscrire sur la plateforme de la régie des eaux. Cette première expérimentation permettra d'analyser l'impact de ces équipements fournis sur leurs consommations d'eau,
 - Recrutement d'un « ambassadeur de l'eau » afin de faciliter la communication de proximité auprès des usagers et des touristes,
- Diffusion à l'ensemble des abonnés d'un courrier d'information et de restriction des usages signé des neufs maires du territoire,
- Lancement du slogan « je surveille & je réduis, je décale & je récupère ! » : volontairement proche du slogan utilisé dans le cadre de la campagne nationale menée pour l'électricité à laquelle le public est d'ores et déjà sensibilisé, ce slogan fait l'objet d'une large diffusion auprès des habitants, des hébergeurs et des touristes (cf. page 10),





De son côté, le monde agricole est lui aussi pleinement impacté. C'est pourquoi, la CCPF a accompagné dès 2022 les agriculteurs. Ce travail a permis de mieux maîtriser leurs prélèvements sur la ressource tout en garantissant le maintien de leur activité. Une réunion a été organisée le 28 mars dernier afin de leur présenter les différents scénarios possibles et les aider à gérer leur consommation de la manière la plus optimale possible (ex : mise en place de « tours d'eau » afin de répartir au mieux les plages horaires de prélèvement sur la ressource).

D'un point de vue plus technique, la régie des eaux mobilise et anticipe la crise :

- Le canal d'irrigation de Tourrettes va être mis en pression pour les besoins agricoles prioritaires (maraîchage..) afin d'éviter les pertes d'eau,
- Une interconnexion au lac de Saint-Cassien dotée d'une usine de potabilisation mobile est à l'étude pour sécuriser l'alimentation en eau d'une partie de la commune de Montauroux,
- Une seconde cuve sur berce d'une capacité de 8m³ est venue s'ajouter à celle déjà acquise en 2022.



Cela évite le recours à des camions citernes, plus onéreux, pour l'alimentation des forages ou autres points d'alimentation en eau,

- En cas de rupture d'alimentation, un stock de 62 400 litres d'eau en bouteilles a été provisionné dès le mois de mai et une réservation de 184 800 litres a également été prévue. Ce stock pourra être complété par la distribution d'eau conditionnée en cubitainers de 1000 litres.



Pour ce qui concerne les modalités de distribution d'eau potable destinée aux usagers touchés par des ruptures d'alimentation, et conformément aux préconisations de l'Agence Régionale de Santé (ARS), des bouteilles leur seront gratuitement remises. **Ces dernières, étiquetées et uniquement dédiées à la distribution d'eau potable**, pourront être réutilisées autant de fois que nécessaire auprès des points de distribution mis à leur disposition dans les communes. Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les autres contenants autres que les bouteilles spécialement dédiées et fournies par la CCPF, ne seront pas acceptés.

Une communication spécifique sera dédiée aux foyers concernés par des coupures d'eau afin de les informer sur les modalités pratiques liées à cet approvisionnement.

Enfin, les équipes restent mobilisées pour la surveillance des consommations anormales d'eau (consommateurs irraisonnés et fuites), la pose de réducteurs de débit sur les compteurs lorsque cela s'avère nécessaire et la poursuite des travaux de rénovation des réseaux.



VOS RÉFLEXES ÉCORESPONSABLES

CONNAISSEZ-VOUS TOUTES CES ASTUCES POUR LA MAISON ?...

- **Stop aux robinets qui coulent !** : nettoyage des mains, brossage des dents, rasage...
- **Vive les douches ; byebye les bains !**
- **Gare aux fuites !** pensez à surveiller régulièrement votre compteur,
- **Trop de pression = gaspillage !** supérieure à 3 bars, elle entraîne une surconsommation d'eau inutile.

Attention : pour l'achat d'un réducteur de pression ou d'un réducteur de débit, privilégiez les matériels portant la certification NF. Pour le réducteur de débit, exigez l'indication du débit par minute : le débit conseillé est de 8 L/min, notamment pour la douche. En dessous, il est insuffisant pour se laver correctement.

- **Merci aux mousseurs et aux pommeaux de douches économiques !** ces réducteurs de débit pour évier et lavabos se placent en sortie des robinets, permettant d'obtenir un débit de 6 à 8 L/min au lieu de 12 (pour une pression à 3 bars). Ils permettent une économie d'eau de 30% minimum,
- **Chasse aux toilettes !** ils représentent à eux seuls 20% de l'eau potable de la maison, soit 9 à 12 litres à chaque utilisation. Pensez au mécanisme à double commande et à placer dans le réservoir une bouteille remplie d'eau. Des toilettes sèches...pourquoi pas ?

... POUR VOTRE JARDIN ?

- **Vive la récup' !** eau utilisée pour laver les fruits et légumes, eau perdue dans la douche ou dans l'évier en attendant l'eau chaude, fond de pichet...autant de volume qui pourront servir à d'autres usages ou feront la joie de votre potager. Pensez également à récupérer l'eau de pluie (en veillant à ne pas la laisser stagnante pour éviter la prolifération des moustiques !)
- **C'est une paille !** feuilles mortes, tonte de gazon, copeaux de bois provenant de vos propres tailles... autant de paillages organiques qui contribueront à limiter l'évaporation de votre arrosage, préserveront l'humidité de votre terre et vous éviteront le désherbage,
- **Un bon binage vaut deux arrosages !** Pensez à aérer la terre en binant autour des plants, l'arrosage n'en sera que plus efficace,
- **Soyez noctambule !** si le niveau d'alerte sécheresse vous l'autorise, arrosez vos plantes la nuit et privilégiez l'arrosage en goutte-à-goutte, en micro-asperseurs ou en tuyaux poreux pour un arrosage plus efficace et plus économe,



- **L'oya fête ses 4000 ans !** Les oyas sont des pots en terre cuite micro-poreuse que l'on enterre près des plantes et que l'on remplit d'eau. Par capillarité, ils laissent échapper progressivement l'humidité nécessaire et créent une zone d'irrigation permettant aux plantes d'absorber l'eau dont elles ont besoin. Ce système présente également l'avantage de réguler votre arrosage en fonction de l'humidité de votre sol : si votre sol est gorgé d'eau, l'eau ne se diffuse pas du tout.

Vous pouvez fabriquer vous-même vos oyas avec des pots en terre cuite. Vous trouverez facilement des tutos sur internet pour vous y aider.

... ET POUR VOS PISCINES ?

- **Votre principal ennemi : les fuites !** : en 2022, sur les 100 000 m³ d'eau perdus chez les particuliers après compteur en Pays de Fayence, 70% étaient liés à des fuites ou des défauts d'étanchéité.

Pensez à vérifier :

- Votre liner : il peut y avoir une fissure ou une micro fissure,
 - Vos pièces à sceller : bouchez les buses de refoulement et observez si le niveau de l'eau baisse toujours autant,
 - Vos canalisations : est-ce qu'une partie de votre terrain est plus humide qu'une autre au niveau des canalisations ?
 - Vos équipements de filtration : votre filtre de piscine peut être abîmé et laisser s'échapper de l'eau.
- **Pour vivre heureux, vivons bâchés !** Investissez dans une bâche de piscine pour économiser l'eau et conserver sa chaleur,
 - **Halte aux jeux d'eau mouvementés !**
 - **Tout doux !** pour la mise à niveau de votre piscine, privilégiez un mince filet d'eau, cela permettra d'éviter un tirage important sur les réservoirs afin de leur permettre de se recharger.



LE SAVIEZ-VOUS ?

L'évaporation de l'eau de votre piscine peut aller jusqu'à 2 cm par jour. Le niveau baissera surtout la nuit, lorsque l'eau du bassin reste chaude, alors que la température extérieure est en baisse. Le vent quant à lui augmente l'évaporation moyenne.

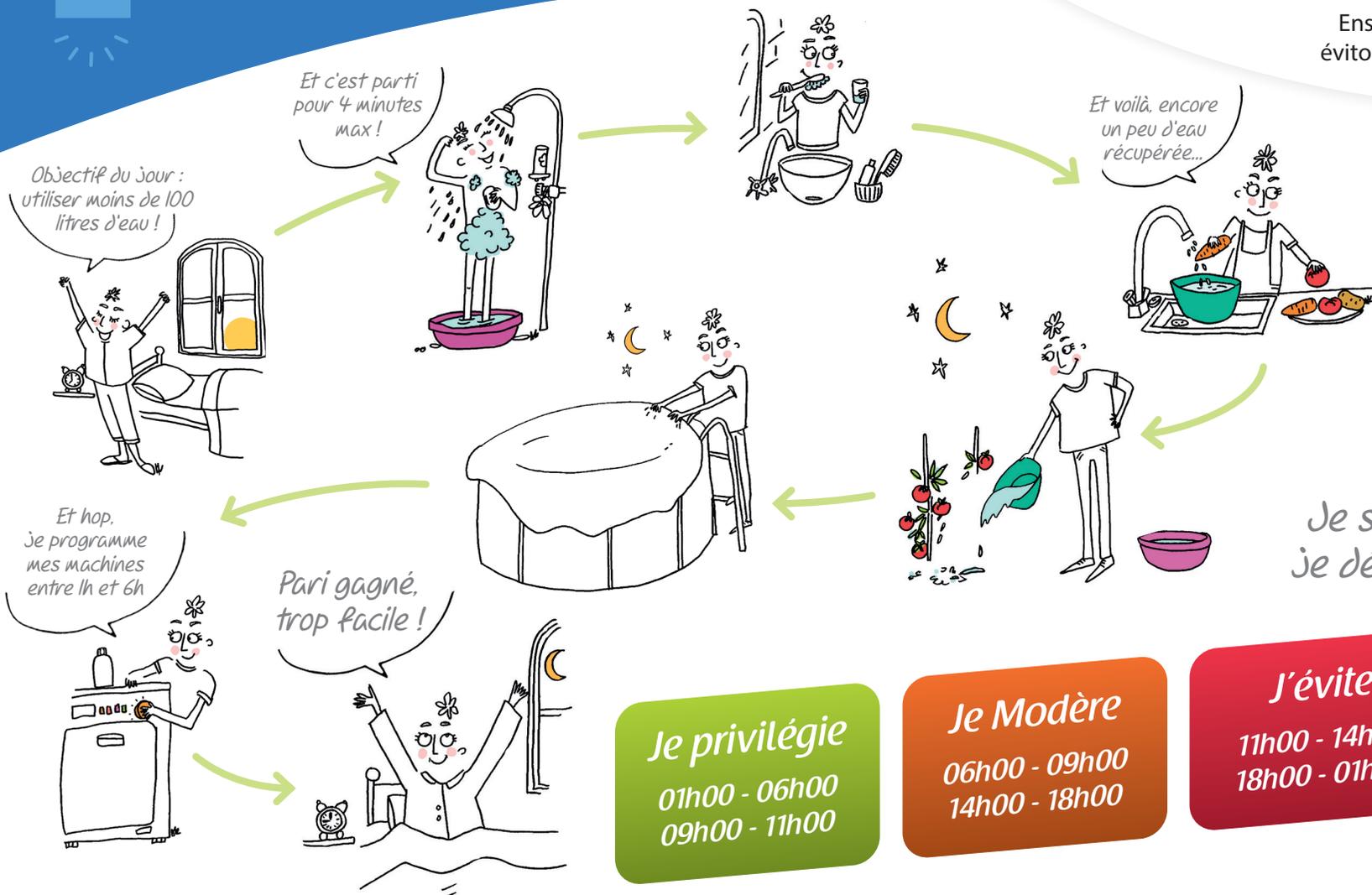
Vous pouvez estimer combien d'eau s'évapore chaque jour dans votre piscine. L'astuce la plus simple est d'effectuer un trait sur la ligne d'eau. 24h plus tard, revenez à cet endroit et regardez où se situe votre ligne d'eau. Mesurez la distance entre le trait que vous avez tracé et le niveau de l'eau actuel : vous découvrirez ainsi la quantité d'eau évaporée en 24h.





L'EAU NE COULE PLUS DE SOURCE...

Ensemble, face à la sécheresse
évitons les pics de consommation



L'objectif est d'éviter les pics de consommation afin de maintenir un niveau suffisant dans les réservoirs et de limiter au maximum les risques de coupures d'eau. Attention ces horaires ne concernent **que vos gestes quotidiens** : lavage de voitures ou jeux d'eau sont interdits à toute heure par arrêté préfectoral (var.gouv.fr)

Je surveille et je réduis,
je décale et je récupère !

Je privilégie
01h00 - 06h00
09h00 - 11h00

Je Modère
06h00 - 09h00
14h00 - 18h00

J'évite
11h00 - 14h00
18h00 - 01h00





CONTACTS RÉGIE DES EAUX



Numéro d'appel unique : 04 94 85 30 50

Pour tout renseignement administratif :

- accueil physique : lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h/12h - 14h/17h, le mercredi : 14h/17h
- accueil téléphonique : du lundi au vendredi : 9h/12h - 14h/17h,

Pour les urgences en cas de fuite :

- soirs, week-ends et jours fériés.

Courriels : eaux@cc-paysdefayence.fr - **Facebook :** @RegiePF

ALERTE SMS : INSCRIVEZ-VOUS !

Vous souhaitez recevoir des alertes SMS et/ou MAIL lors de travaux, coupures de réseau eau, lors d'alerte sur la consommation d'eau, ou recevoir des informations pratiques, RDV sur :

<https://www.cc-paysdefayence.fr/> puis menu EAU ASSAINISSEMENT
cliquez sur **ALERTE SMS**



France Eau Publique, un réseau d'acteurs publics pour une gestion durable et efficace de l'eau dans les territoires

Pour en savoir plus :

site internet FEP : <http://france-eaupublique.fr/>

site internet FNCCR : <https://www.fnccr.asso.fr/>

CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2022

En 2022, les habitants du Pays de Fayence ont diminué leur volume d'ordures ménagères de 750 tonnes. Cette baisse de 7% par rapport à l'année 2021, rendue possible grâce à vos gestes de tri, a permis de réduire d'autant le volume des déchets enfouis sur le site du « Vallons des Pins » de Bagnols-en-Forêt.

LA COLLECTE

- **Les ordures ménagères :**

En 2022, 9 982 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées (10 706 tonnes en 2021), soit 347 kg/hab (372 kg/hab en 2021)

- **La collecte sélective :**

La collecte sélective en 2022 en Pays de Fayence c'est, par habitant :

Papiers, Journaux, magazines, revues	12 kg
Verre	44 kg
Emballages ménagers (cartonnettes, plastiques ,emballages métalliques)	31 kg

- **Les cartons :**

Face à l'augmentation constante de cartons, une collecte pour les particuliers a été mise en place depuis mars 2021.

Elle est organisée à partir de points d'apport volontaire en colonnes aériennes (cf. photo ci-contre) disposés dans les différents quartiers des communes.

Les cartons sont ensuite acheminés vers l'Ecopôle du Capitou de Fréjus, triés, mis en balle et évacués vers le repeneur.

Grâce à vous, +76,54 tonnes de cartons ont été triées en 2022, soit une augmentation de 80% par rapport à l'année précédente (2021 : 95,32 tonnes et 2022 : 171,86 tonnes).

53 points de collecte pour les cartons des particuliers sont présents sur l'ensemble du territoire

Pour rappel, les cartons doivent être présentés à plat, non souillés et débarrassés de tous plastiques. Les plus gros cartons et les plus grandes quantités sont toujours à apporter en déchetteries.



- **Les vêtements, textiles et maroquinerie :**

Depuis octobre 2021, l'ensemble des 21 bornes servant au dépôt de textiles, de chaussures et de petites maroquineries sont collectées par l'association « Montagn'habits » de Saint-Auban. Préalablement effectuées par l'entreprise à but socio-économique « Le Relais », l'association « Montagn'habits » effectuait déjà la collecte d'une partie de ces conteneurs à vêtements depuis 2001, notamment sur les communes de Mons et de Seillans.

Cette association qui œuvre dans l'insertion par le travail s'intègre parfaitement à la politique de la CCPF en matière de prévention, de tri à la source, de valorisation des déchets tout comme en termes d'insertion et d'emploi.

En 2022, 102 tonnes de textiles et de petites maroquineries ont été collectées, soit 3,54kg par habitant (contre 2,91kg en 2021)

LES DÉCHETTERIES

Le territoire intercommunal est doté de deux déchetteries situées sur les communes de Bagnols-en-Forêt et de Tourrettes. En complément de ces deux sites, une déchetterie automatique est à la disposition du public sur la commune de Montauroux.

Afin de faciliter les apports des habitants excentrés, une convention a été signée avec Estérel Côte d'Azur Agglomération pour permettre aux riverains des Estérets-du-Lac d'accéder à la déchetterie des Adrets. Enfin, et depuis fin 2020, les déchetteries de Pégomas et de Mandelieu sont ouvertes aux habitants de la commune de Tanneron.

• Déchetterie de Tourrettes :

La déchetterie de Tourrettes est située sur la R.D. 56, Route de Bagnols-en-Forêt. 12 386 tonnes de déchets ont été collectées sur ce site en 2022, soit - 4,44% par rapport au tonnage 2021

• Déchetterie de Bagnols-en-Forêt :

Située Chemin des Meules, la déchetterie de Bagnols-en-Forêt a collecté 1 396 tonnes de déchets, soit - 10,52% par rapport à l'année précédente



• Déchetterie automatique de Montauroux :

La déchetterie automatique intercommunale est située Chemin du Biançon à Montauroux dans la zone d'activités de Fondurane. Elle s'adresse :

- aux professionnels résidants ou non sur le territoire intercommunal,
- aux particuliers "bricoleurs" (produisant des déchets de chantier) ayant leur résidence principale ou secondaire en Pays de Fayence.

813 tonnes de déchets ont été collectées sur ce site en 2022, soit +50% par rapport au tonnage de 2021

CHIFFRES CLÉS 2022

	En tonnes	En Pourcentage
Ordures ménagères	9 982	36
Emballages	897	3
Papiers	345	1
Verre	1 256	5
Cartons	435	2
Déchetteries	14 596	53

LE COMPOSTAGE

• Le compostage individuel

Afin de réduire la part de déchets fermentescibles encore trop souvent présente dans les sacs à ordures ménagères, la CCPF facilite la pratique du compostage en aidant financièrement les habitants à acquérir des composteurs individuels moyennant une participation unitaire de 15€. Les composteurs sont remis sur rendez-vous. Lors de la remise, un guide du compostage ainsi qu'une formation sont dispensés aux futurs utilisateurs par les ambassadeurs du tri.

540 composteurs ont été distribués en 2022, soit près de 4 340 au total depuis le lancement en 2010

• Le compostage collectif

Le compostage collectif se déploie progressivement sur le territoire. C'est notamment l'une des missions de deux ambassadeurs du tri recrutés en septembre 2021.

4 sites de compostage collectif ont été mis en place en 2022 : 3 sur Bagnols-en-Forêt et 1 sur Fayence (cf. ci-dessous)



NOUVEAUTÉ : PAPIERS ET EMBALLAGES, TOUS DANS LE MÊME BAC !

Jusqu'à présent, papiers et emballages étaient collectés dans des colonnes distinctes ou des bacs séparés : jaune pour les emballages et bleu pour les papiers. Pour simplifier les gestes de tri, cette pratique évolue et vous pouvez, depuis le mois de mai, regrouper ces deux types de déchets dans le même contenant.

Avec la mise en place de la redevance incitative, le service déchets a pour objectif de faciliter le geste de tri des usagers du Pays de Fayence.

Dans le but de simplifier les consignes de tri et de réduire les coûts de collecte, la CCPF a pris la décision de passer du tri « en trois flux » (verre, papiers et emballages) à un tri en « bi-flux » (verres, emballages).

Ainsi, des bacs individuels dédiés aux deux déchets : emballages et papiers, sont progressivement mis à la disposition des particuliers depuis le mois de mai. Pour ce qui concerne les usagers qui déposent leurs déchets triés dans des points de regroupement, emballages et papiers peuvent être placés dans une seule et même colonne.

DEPUIS MAI 2023, UNE SEULE COULEUR POUR LES BACS ET COLONNES DÉDIÉS À LA COLLECTE DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS : LE JAUNE !

Désormais, par un seul et même geste, les usagers peuvent plus facilement effectuer le tri de ces deux déchets. La consigne sera donc plus aisément appliquée et pourra atteindre un plus grand nombre de personnes. Avec une plus grande quantité de tri attendue, cela ne peut être que bénéfique pour réduire les tonnages d'ordures ménagères qui sont enfouis sur le site du « Vallon des Pins » de Bagnols-en-Forêt.

La qualité de tri du papier n'en sera pas affectée puisque le centre de recyclage du Muy, vers lequel ils sont acheminés, a la capacité nécessaire pour séparer papiers et emballages.

Les bacs et les colonnes d'emballages seront modifiés tout au long de l'année. Comme ils sont très nombreux, il se peut que certaines anciennes consignes apparaissent encore temporairement.

Pour conclure, ce nouveau système de tri en « bi-flux » permettra d'améliorer la collecte et le traitement des déchets tout en simplifiant la tâche des usagers. Nous espérons donc que vous serez encore plus nombreux à trier pour cette année 2023 !



Défi Famille ZERO DÉCHET



BILAN DU 1^{ER} « DÉFI ZÉRO DÉCHET »

15 familles se sont engagées à relever le premier « défi zéro déchet » du Pays de Fayence avec pour objectif de réduire la production de déchets ménagers de leur foyer jusqu'à 10%. Elles ont été accompagnées par les ambassadeurs du tri de la CCPF et ont pu expérimenter les bonnes pratiques. Retour sur cette expérience inédite.

Le "défi 0 déchet" est un challenge individuel ou familial visant à diminuer son empreinte écologique au quotidien. Comment ?

- En adoptant des gestes simples pour la réduction de ses déchets,
- En partageant des conseils et des astuces,
- En assistant à des ateliers collectifs, créatifs et conviviaux.

Lancé le 4 février, les 15 foyers volontaires se sont vus dotés d'un kit de démarrage comprenant notamment un peson leur permettant de suivre l'évolution de leur production de déchets tout au long du défi, des gobelets réutilisables, des sacs à vrac, une gourde...

Pour faciliter les échanges entre les participants, un groupe Whatsapp privé a été créé à leur attention afin qu'ils puissent partager leurs astuces, poser leurs questions ou témoigner de leurs avancées.

L'objectif d'une réduction d'au moins 10% de la production de déchets de chacun n'était pas qu'alimentaire : cette baisse s'appliquait également aux domaines du bien-être, de la cosmétique ou du jardinage ; le but étant d'initier un changement plus ou moins important dans la réduction des déchets en fonction des possibilités de chacun.

Tout au long de ce défi, les familles ont assisté à différents ateliers et visites de lieux en rapport avec la gestion des déchets du territoire :

FÉVRIER :

- Visite du quai de transfert intercommunal situé à Montauroux : il s'agit d'une installation intermédiaire entre la collecte des ordures ménagères effectuées par les bennes et leur transport vers les centres de traitements,
- Visite de l'« Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux » à Bagnols-en-Forêt : il s'agit du site d'enfouissement des déchets non triés du Vallon des Pins.

MARS :

- Visite du centre de tri du Muy : les familles ont pu découvrir toute la chaîne de tri des emballages collectés en Pays de Fayence et se rendre compte de l'importance de ce tri pour le recyclage des matériaux.
- Atelier compost, course en vrac et gaspillage alimentaire

AVRIL :

- Atelier entretien de la maison : les participants ont appris à fabriquer une éponge réutilisable (tawashi), un spray au vinaigre et un nettoyant multi-usage. Des produits simples, efficaces et respectueux de l'environnement qui permettent également de réduire la quantité d'emballages.
- Atelier jardin

MAI :

- Atelier hygiène et beauté. Au programme : confection de dentifrice, baume à lèvres, crème de jour, déodorant et lessive, tous fabriqués avec des produits simples et respectueux de l'environnement. L'objectif était de réduire les déchets dans la salle de bains en utilisant des produits « fait maison » puisque le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

JUIN :

- Atelier « repair café » et bricolage
- Clôture du défi (24/06) : merci à toutes les familles qui ont relevé le défi et prouvé que la réduction de nos déchets était possible !



BILAN (À DATE DE RÉDACTION DE CET ARTICLE) :

Performance en matière de tri :

	BIODÉCHETS	VERRE	EMBALLAGES ET PAPIERS
Au démarrage (février)	11%	15%	24%
Fin mai	16% (+ 45,45%)	17% (+13,33%)	25% (+ 4,17%)

Performance en matière de réduction des ordures ménagères :

	ORDURES MÉNAGÈRES
Au démarrage (février)	50%
Fin mai	42% (-16%)



MAISON INTERCOMMUNALE DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA FAMILLE

Pour permettre au service petite enfance et famille d'assurer ses nombreuses prestations et de recevoir parents, enfants et professionnels de la petite enfance dont le taux de fréquentation est de plus en plus élevé, une « MIPEF » (Maison Intercommunale de la Petite Enfance et de la Famille) va être implantée sur le territoire intercommunal.

Pour un service public de la petite enfance de proximité et de qualité, la future MIPEF sera implantée à Fayence (boulevard des Claux). Elle permettra de mutualiser trois services en un lieu unique avec une meilleure visibilité pour les familles :

RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

- Accueil
- Ateliers assistants maternels et enfants
- Permanence
- Modes d'accueil
- Soirées thématiques

Le RPE organise, pour les assistants maternels et les gardes à domicile, des temps de rencontre et d'échanges de pratiques dans le but d'accompagner leurs missions du quotidien et de rompre leur isolement. Du côté des enfants, le RPE propose des ateliers de motricité, d'éveil musical ou sensoriel, d'arts plastiques, de comptines, des sorties... qui leur permettent la découverte de la collectivité en plus grand groupe que chez leur assistant(e) maternel(le), de profiter d'un espace approprié mais surtout de développer leurs compétences, notamment pour leur permettre de prendre confiance en eux. Chaque année, le RPE élabore et met en place un projet pédagogique. Le thème retenu pour l'année scolaire 2022/2023: « Les fruits et légumes ».

PARENTALITÉ

- Lieu d'accueil enfant/parent
- Ecoute et accompagnement
- Soirées thématiques
- « Café des parents »

Le Relais propose actuellement des ateliers parents/enfants organisés tous les quinze jours, gratuitement, le mardi ou le jeudi après-midi de 14h à 17h. Ces ateliers ont été mis en place suite à de nombreuses demandes. Ce sont des temps d'échange et de partage pour les parents (futurs parents, grands-parents...) comme pour les enfants. Des activités ludiques y sont proposées (ateliers créatifs, sportifs, sensoriels...)
Le nouveau bâtiment permettra l'ouverture d'un LAEP, 2 jours par semaine pour pérenniser ce temps privilégié entre l'enfant et son ou ses parent(s). Ouvert gratuitement à toutes les familles, il placera la qualité relationnelle au cœur de son quotidien.

POINT INFO FAMILLE

- Permanence
- Affichages / dépliants
- Écoute et orientation
- Handicap

Le point info famille est une structure de proximité apportant un accompagnement et/ou des renseignements à l'ensemble des familles, sur l'ensemble des sujets qui les concernent. L'objectif est de favoriser l'accès à l'information, de simplifier les recherches de les orienter si besoin vers d'autres structures professionnelles.



LA MISE EN PLACE D'UN « PARTENAIRE HANDICAP »

Lorsqu'un enfant semble avoir un retard de développement, les familles peuvent se sentir perdues dans les démarches à effectuer : à qui s'adresser ? au Centre Médico-Psychologique (CMP), à son médecin, à un pédiatre, à un psychologue ou à un orthophoniste ? quelle est la meilleure solution pour son enfant ?

Il est important d'intervenir dès lors qu'un enfant présente un développement inhabituel afin de mettre en place un suivi précoce, pour renforcer son accompagnement et lui permettre de mobiliser ses compétences grâce à un environnement enrichi.

La petite enfance est le premier pas vers l'inclusion. C'est pourquoi la MIPEF propose de prendre un temps spécifique pour ces familles afin de les accompagner, de les écouter, de les entourer et de les orienter. La MIPEF peut également leur apporter des solutions pour réussir à confier leur enfant sereinement et maintenir ainsi leur activité professionnelle.



A travers ce projet, riche de sens, l'équipe de la MIPEF a pour objectif d'apporter un accompagnement privilégié pour les familles avec des enfants présentant un handicap.

Le Relais Petite Enfance s'est donc engagé à proposer :

- un accompagnement spécifique, en facilitant la recherche d'une place d'accueil pour leur enfant,
- augmenter les jours d'accueil au sein du relais auprès des assistantes maternelles qui se sont engagées à accompagner un enfant en situation de handicap.

Tel est le cas pour une dizaine d'assistantes maternelles. C'est pourquoi, durant l'année 2022, elles ont pu bénéficier d'une formation de 21 heures sur le thème « comment accompagner un enfant porteur de handicap au quotidien ». Certaines d'entre elles se sont également engagées dans une formation certifiante sur l'autisme (formation de 56h).

Le projet architectural de la MIPEF fait donc l'objet d'une attention toute particulière vis-à-vis du handicap : il sera adapté et veillera à être 100% inclusif pour les personnes porteuses de handicap. Cette attention porte à la fois sur le bâtiment en lui-même mais aussi sur le jardin d'enfants public qui jouxtera la MIPEF ; et profitera non seulement aux familles fréquentant la structure mais aussi à tous les riverains.

ASSISTANT MATERNEL : UN MÉTIER D'AVENIR

Le Relais Petite Enfance met en place des actions pour valoriser et faire connaître le métier d'assistant maternel aux futur(e)s professionnel(le)s et aux familles du territoire.

Une équipe d'assistantes maternelles a travaillé sur la création d'un flyer sur les spécificités de la profession, les avantages de ce mode d'accueil ! Ce flyer est disponible à l'accueil de la Communauté de communes et délivré lors des rendez-vous pour les recherches d'un mode d'accueil.

Lors de la journée portes ouvertes au Relais Petite Enfance, les assistantes maternelles ont proposé des stands d'informations aux familles (métier assistant maternel, contrat de travail, sorties, formations ...)

Elles ont également mis à l'honneur leur profession lors de la journée nationale des assistants maternels.

Toute la journée, elles ont proposé aux parents et à leurs enfants divers ateliers (sable magique, parcours motricité, peinture propre, yoga, transvasement...) Des scénettes théâtrales « Les préjugés sur les assistants maternels » ont été jouées par l'équipe du relais.

Cette journée a rencontré un franc succès auprès des familles.

Pour plus de renseignements :

Annabelle LAMBERT

Responsable
du Relais Petite Enfance
ram@cc-paysdefayence.fr
07 86 95 14 57

Gyssie ALLART

Directrice du service
petite enfance et famille
Responsable parentalité et handicap
06 13 60 26 62



Annabelle, Chantal et Gyssie. L'équipe MIPEF en formation (accueil enfant porteur de handicap, approche snoezelen et accueillant LAEP)

PONT DU FIL

Le pont de Valbouissole enjambant la gorge du Fil est situé sur la commune de Mons. Il est le seul point de passage qui enjambe cette rivière sur l'étape entre Mons et Seillans du GR de Pays « Villages perchés de Haute Siagne ». Sa fermeture, suite au constat de dégradation et au risque d'éboulement associé, condamnait la boucle du GRP. Dans le cadre de sa compétence « entretien et aménagement des sentiers de randonnée labellisés FFRP », la CCPF a décidé de procéder à la restauration de l'ouvrage.

C'est le 18 octobre 2022 qu'a été constaté, du côté amont du pont, un éboulement partiel de la joue et de la voûte du pont du Fil. Un arrêté de péril a aussitôt été pris par la commune de Mons avec interdiction de circulation sur l'ouvrage.

S'en est suivie une étude sur la création d'un itinéraire de contournement temporaire de l'ouvrage en accord avec la mairie de Mons, le Comité départemental de Randonnée Pédestre (CDRP) et avec l'appui des services techniques intercommunaux et municipaux. La situation géographique du pont liée au passage de la gorge du Fil imposait une solution unique : la création d'un passage à gué en amont de l'ouvrage.

En parallèle de ce chantier, les services ont été mobilisés afin de solutionner le rétablissement du passage normal du pont avec trois options possibles :

- la création d'une passerelle en bois,
- la création d'une passerelle « himalayenne » (pont léger piéton qui se distingue d'une passerelle traditionnelle par sa structure suspendue),
- la restauration du pont.

C'est cette dernière option qui a été retenue puisqu'elle permet de concilier aspects environnementaux, patrimoniaux et budgétaires. Les travaux ont donc été lancés pour un montant de 34 158 € auprès de la société Eiffage, notamment en raison de sa capacité à mener à bien ce type de travaux acrobatiques dans le respect du patrimoine et de l'environnement.

Ce projet a fait l'objet d'un don de la part de la Fédération Française de Randonnée Pédestre. En effet, réuni le 2 février 2023, le groupe « Homologation Labellisation dons » a émis un avis favorable à la réhabilitation du pont du Fil afin d'assurer la continuité et la sécurité du cheminement sur le GR de Pays avec un don de 19 500 €.

Décision a également été prise de restaurer le pont en pierres apparentes, de manière à respecter son aspect d'origine, avec montage de parapets latéraux en pierres pour la sécurité.

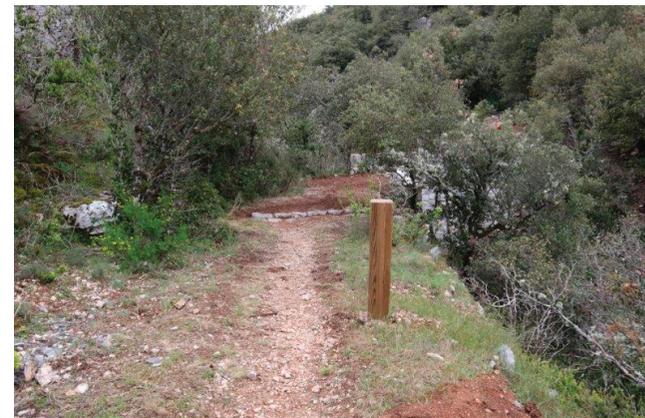
Afin de pérenniser la restauration, il a été décidé d'effectuer des travaux complémentaires :

- Un décaissage de la terre accumulée au fil du temps sur l'ouvrage a été réalisé afin de permettre son dallage.
- Des « revers d'eau » ont été réalisés de part et d'autre du pont afin de guider les eaux de ruissellement loin de l'ouvrage.
- Un mur de soutènement en pierres a également été édifié le long du chemin.

Débutés le 24 avril, ces travaux ont été achevés le 12 mai dernier. Ils permettent à nouveau aux randonneurs de parcourir le GR de Pays en toute sécurité.

FFRandonnée 
les chemins, une richesse partagée
www.ffrandonnee.fr





CHRONOLOGIE DE LA REMISE EN SERVICE :

18 Octobre 2022 :

Constat de danger, arrêté de péril pris par la commune de Mons

Novembre 2022 :

Débroussaillage de la rive droite effectuée par les services techniques de Mons.

Décembre 2022 :

Création de marches en pierre et pose d'une main courante en rive gauche par les services techniques de la CCPF afin de rétablir la continuité du GR de Pays.

Janvier 2023 :

Validation du contournement par le CDRP pour rester dans le cadre d'un sentier labellisé.

Février 2023 :

Inscription au budget

24 Avril au 12 Mai 2023 :

Travaux de restauration

COÛT DE L'OPÉRATION : 34 158 €
SUBVENTIONS : 19 500 €



ASSOCIATION TWIRLING CLUB ET MAJORETTES DU PAYS DE FAYENCE

Créé en 1978, le twirling est un sport reconnu officiellement depuis 1985. Sport visuel, le twirling est un mélange de danse, de gymnastique et de maniement de bâtons. Il est comparable à la gymnastique rythmique et sportive (GRS).

En Pays de Fayence, l'association Twirling Club et Majorettes a été créée en 2012. Proposant à l'origine une activité de majorettes et de pompons, elle était affiliée à l'« Amicale des Fanfares et majorettes de France », ce qui lui permettait de participer à des championnats en solos, duos et groupe. Désirant s'impliquer davantage en compétition, elle a adhéré en 2021 à la « Fédération Française Sportive de Twirling Bâton » (FFSTB).

QU'EST-CE QUE LE TWIRLING ?

Son nom provient du verbe anglais « to twirl » qui signifie faire tourner. Cette discipline est dérivée de l'activité des majorettes mais la différence est que le twirling est officiellement reconnu comme un sport.

Visuellement le twirling bâton se distingue des majorettes par son aspect sportif et compétitif. Ce sport nécessite une réelle ambidextrie ainsi qu'une motivation importante pour pouvoir évoluer dans les compétitions. C'est un sport, au même titre que la gymnastique ou le patinage artistique. Il demande des qualités de dynamisme, d'harmonie et d'agilité. En effet, les twirleurs se doivent d'allier la grâce au maniement du bâton.

Cependant la définition du twirling ne se limite pas à ses qualités sportives. C'est aussi la possibilité de s'ouvrir aux autres. En effet, les équipes dans leurs clubs multiplient les échanges et rivalisent de prouesses. Les compétitions amènent les participant(e)s à voyager dans toutes les régions de France lors des rencontres régionales et nationales, mais également dans le monde entier, lors des manifestations internationales.

La grande convivialité qui règne lors des compétitions fait que le twirling bâton est non seulement un sport mais aussi un loisir. Cette activité, ouverte aux filles et aux garçons, permet un travail de groupe, mais également une progression individuelle par les stages de niveaux. Les sportifs peuvent participer en solo, duo, équipe et groupe.

L'ASSOCIATION DU PAYS DE FAYENCE

L'association Twirling Club et Majorettes du Pays de Fayence compte à ce jour 66 athlètes de 3 à 25 ans

Depuis février 2021, l'association a participé à de nombreux Opens départementaux et régionaux (Martigues, Bollène, Carnoux, Besse-sur-Issole).

L'équipe a également participé, fin mars 2023, au championnat régional PACA CORSE à Borgo (Corse) qui a permis à deux athlètes, Samantha et Victoria, de se sélectionner pour le Championnat de France à Boulogne-sur-Mer fin mai.

La « FFSTB pratique NBTA » permet à l'association de concourir autant en twirling qu'en majorettes. C'est pourquoi une équipe tentera le sélectif européen majorettes en juin 2023.

Petit à petit, l'équipe progresse et les résultats commencent à arriver !



POUR EN SAVOIR PLUS

Les entraînements ont lieu le samedi matin entre 8h et 12h45 salle des sports de Callian, du 1er septembre au 31 août . Des samedis après-midi et des journées de stages pendant les vacances scolaires sont également organisés.

Présidente : HALTER Laurence

Pour plus de renseignement ou inscription :
majofayence@gmail.com / 06 99 72 74 50

LA JOURNÉE DES SPORTS



SAMEDI
9
SEPTEMBRE
DE 10H À 17H

JOURNÉE DES SPORTS

AU GYMNASSE DU COLLÈGE DE MONTAUROUX

Plus d'infos :
www.cc-paysdefayence.fr



Marie José Mankai
Déléguee / Elue référente
aux Sports CCPF

Chers Amis sportifs,

Comme chaque année, vous êtes cordialement conviés à venir découvrir l'offre sportive du Pays de Fayence lors de la « Journée des sports » organisée par la CCPF. Réunissant 60 à 70 stands dans le gymnase du collège Léonard de Vinci de Montauroux, cette journée sera ponctuée d'animations et de démonstrations sportives.

Nous vous y attendons nombreux !

Vive le sport en Pays de Fayence !

A l'occasion de la journée des sports, le « Collectif Associations socioculturelles » organisera sa 2^{ème} édition de la « Journée des associations socioculturelles » du territoire. Pour en savoir plus, RDV en page 27 !

OUSTAOU DOU PAÏS

Inauguré le 10 mars 2023, l'Oustaou dou Païs se situe au cœur du village de Tanneron, au kilomètre 112 de la Route du Mimosa. Vous y trouverez une exposition sur l'agriculture et un bureau d'information touristique.

L'exposition vous permettra de comprendre l'arrivée du mimosa sur le massif de Tanneron, sa culture, la botanique et la technique du forçage. Découvrez les pionniers de cette culture florale, six familles de mimosistes tanneronnais racontent leur histoire. Une rétrospective de la fête du mimosa, organisée chaque année depuis quelques décennies à Tanneron, met en avant cette manifestation haute en couleurs. D'autres expositions seront proposées régulièrement.

Des outils racontent l'histoire de l'agriculture locale, aussi bien en maraîchage qu'en apiculture. Il vous sera possible de découvrir l'utilisation d'un ancien extracteur de miel ou d'autres ustensiles.

Ce lieu partagé propose également des ateliers. Ces animations permettent de découvrir la thématique de l'exposition sous différents aspects.

Ce lieu est ouvert pendant la saison du mimosa, les vacances scolaires et tous les vendredis.



NOUVEAUTÉS À LA MAISON DU LAC

La Maison du Lac de Saint-Cassien est un lieu animé toute l'année. L'espace boutique offre un véritable choix du savoir-faire en Pays de Fayence. Des nouveautés viennent agrémenter les lieux comme : les douceurs salées ou sucrées, les huiles et macérats, les thés... 100% made in Pays de Fayence !

Côté librairie, le rayon s'étoffe : topos randonnées, cartes IGN, ouvrages sur le Pays de Fayence, livres d'auteurs résidents sur le territoire...

Saviez-vous que la Maison du Lac accueille également un « espace découverte » ? Ce dernier offre une scénographie interactive sur l'histoire et la géographie du Pays de Fayence. Plusieurs ateliers permettent de mieux observer le territoire et de comprendre son environnement. Une fresque historique illustre comment l'Homme s'est installé dans nos terres. Des panneaux explicatifs présentent l'agriculture, l'irrigation, la géologie, la faune... Des vidéos racontent l'histoire du lac, la pêche, la taille de l'olivier, la culture du mimosa...

Des casques de réalité virtuelle offrent un voyage en immersion dans une rivière et un aquarium holographique représentant la faune aquatique. Quant au cabinet de curiosité, chaque tiroir dévoile des traditions et des savoir-faire.



PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



L'Office de Tourisme a proposé une présentation animée de son rapport d'activité 2022.

Toute l'équipe (sur scène !) et des témoignages de partenaires sont intervenus pour présenter les principales réalisations de 2022. Ce sympathique rendez-vous a rassemblé des professionnels, des élus et des institutionnels.

Organisée le 2 mars dans la salle André BAGUR, ce temps fort de la vie de l'Office était aussi un clin d'œil au bicentenaire de Saint-Paul-en-Forêt.

Le rapport d'activité 2022 de l'OTIPF a été adopté à l'unanimité par le Comité de Direction de l'OTIPF et le conseil communautaire de la CCPF. Il est disponible sur le site internet www.paysdefayence.com/espace-pro

VISITES DE LA PASSION

Vous êtes invités, tout au long de l'été 2023, du 12 juin au 30 septembre, à rencontrer des personnes passionnées et passionnantes. Agriculteurs, artistes, entrepreneurs, collectionneurs... tous sont des acteurs et des talents du territoire. Ils vous proposeront une véritable "visite-rencontre".

Une des nouveautés de cet été est la semaine consacrée aux Chemins parfumés et labélisés Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité par l'UNESCO. En effet, en 2018, l'UNESCO a inscrit au Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité « Les savoir-faire liés au parfum en Pays de Grasse ». Le Pays de Grasse correspondait jusqu'au rattachement du Comté de Nice en 1860 à un vaste territoire intégrant le Pays de Fayence.

A travers 8 rencontres, vous pourrez découvrir la culture de la plante à parfum, la connaissance des matières premières naturelles et l'art de composer le parfum : compositeur de fragrances, cueillette de jasmin, roses Centifolia...

EXCEPTIONNELLES RENCONTRES

Les Visites de la Passion



EXCEPTIONNELLES RENCONTRES

Les Visites de la Passion



Environ 100 visites-rencontres, réparties en 50 thématiques, sont programmées. Parmi elles, on citera notamment :

- « **Grand Ecran** » : La « Maison pour tous » est surtout un cinéma. Françoise, projectionniste, nous ouvrira son cabinet et vous racontera les coulisses d'une salle de cinéma,
- « **Vol à voile** » : le centre des planeurs de Fayence est classé 1er centre de France. Jean-François, vélivole et secrétaire général, vous expliquera les décollages, vols et atterrissages. Il vous ouvrira les ateliers de maintenance et la salle de briefing où sont préparés des vols de plusieurs heures et de centaines de kilomètres sur les Alpes.
- « **Taiwan enchanté** » : l'île de Taïwan est une référence en matière de grands thés. Margaret, diplômée Maître de Thé de Taïwan, vous fera voyager en découvrant les méthodes de fabrication des thés savoureux des hautes montagnes taïwanaises. Formée à l'art du qi gong par Maître Sun Li-suei, elle vous proposera un exercice de cet art chinois millénaire.

Les visites durent de 45 minutes à 2 heures et s'effectuent en petit groupe avec inscription obligatoire.

L'édition 2022 a connu un véritable succès, inscrivez-vous rapidement !

Rendez-vous sur notre site internet www.paysdefayence.com/visites-de-la-passion pour connaître l'ensemble du programme.



LES BRÈVES DE L'OTI



EXPOSITION PASCALE PICOT

Depuis son enfance, Pascale PICOT adore peindre et créer dans différents domaines.

Après des études d'arts et une carrière liée à l'art et à l'évènementiel, autodidacte et pleine d'idées, elle profite maintenant de sa fin de carrière pour peindre et créer un univers à sa façon.

L'exposition est disponible jusqu'au 30 juin 2023 dans l'Espace Manfredo BORSI au bureau Intercommunal de Tourisme de Montauroux

ATELIERS NUMÉRIQUES

Des ateliers gratuits sont proposés aux acteurs touristiques du Pays de Fayence. C'est le moment idéal pour partager les meilleures pratiques du web et des réseaux sociaux.

Voici les prochaines dates :

- Mardi 6 septembre à 14h30 : « Instagram, je me perfectionne »
- Vendredi 23 septembre à 09h30 : « Site d'avis et Tripadvisor »
- Jeudi 6 octobre à 14h30 : « Trucs et astuces sur le web »
- Vendredi 18 novembre à 09h30 : « Créer soi-même son site internet »



LISIO

Depuis le second trimestre, le site internet de l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) paysdefayence.com est équipé de « LISIO », un affichage inclusif adapté à chaque visiteur et écoresponsable.

Cette solution propose :

- Un affichage sur-mesure : handicap, dyslexie, daltonisme...
- Un confort de navigation : déficiences seniors, inexpérience numérique...
- Une lecture vocale,
- Un affichage écologique : réduction jusqu'à 90% de l'impact carbone lié à la consultation web.

GÎTE DE RANDONNÉE DE MONS

Randonneurs, cyclistes, voyageurs et contemplatifs, le Gîte de randonnée de Mons vous accueille toute l'année. D'une capacité totale de 12 lits (4 chambres de 2 à 4 lits), cette maison est entièrement rénovée et équipée.

C'est le lieu idéal pour héberger famille et amis ou pour vous offrir un dépaysement à quelques pas de chez vous.

Pour plus de renseignements, un numéro unique +33 (0)4 94 76 01 02.



WEBCAMS

• Webcam au lac de Saint-Cassien

Connectez-vous depuis le site internet de l'OTI pour voir la beauté du lac et la vue panoramique : www.paysdefayence.com/le-pays-de-fayence-en-live

• Webcam à Mons

Pas besoin de se lever aux aurores pour profiter d'un lever de soleil à Mons ! Connectez-vous depuis notre site internet pour voir la Corse et la vue panoramique : www.paysdefayence.com/le-pays-de-fayence-en-live

JOURNÉE COLLECTIF ASSOCIATIONS SOCIOCULTURELLES



Le 9 septembre 2023
10H-17H

TERRAIN
DE BOULES
près du gymnase
de Montauroux

Contact : coll.asso.paysdefayence@gmail.com



JOURNÉE DES ASSOCIATIONS SOCIOCULTURELLES

Le collectif « Associations Socioculturelles » organise le 9 septembre sa deuxième édition de la journée des associations socioculturelles.

Installé sur le terrain de pétanque situé à proximité du gymnase du collège de Montauroux, vous pourrez vous renseigner auprès de différentes associations dans les domaines de la culture, de la solidarité, de l'environnement...

Le collectif est à votre disposition pour tout renseignement, uniquement par mail : coll.asso.paysdefayence@gmail.com



NAVETTES GRATUITES DU LAC DE SAINT-CASSIEN - ÉTÉ 2023

Pour la 3ème année consécutive, la CC PF met à votre disposition une navette gratuite pour vous rendre au lac de Saint-Cassien. Mise en service du 1er juillet au 3 septembre, de 10h00 à 18h20, elle effectue une rotation toutes les 40 minutes au départ de la Maison du Lac ou du pôle de mobilité de Montauroux (parking situé en face du collège Léonard de Vinci).

Cette navette dessert les bases nautiques et de loisirs de Saint-Cassien Aventures, Le Pré Claou, Eco-beach OKWIDE, Le Ponton – Club nautique et la Maison du Lac. Chacun de ces partenaires cofinance cette navette, aux côtés de la CC PF et l'OTIPF.

Pour en savoir plus : RDV sur le site internet de l'OTI paysdefayence.com (rubrique « Lac de Saint-Cassien ») ou sur les actus de la CC PF cc-paysdefayence.fr

Nouveauté cette année : 2 départs depuis la piscine de Fayence avec des arrêts à Tourrettes et Callian et deux retours par ces mêmes arrêts.

TRAVAUX DE LA « MAISON DE PAYS »

La réhabilitation de la « Maison de Pays » située route de l'aérodrome à Fayence se poursuit depuis l'ouverture de ce chantier en septembre 2022. En effet, ce bâtiment intercommunal fait l'objet d'une transformation intérieure importante afin de répondre aux normes énergétiques et d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

L'aménagement intérieur permettra également de répondre aux besoins fonctionnels des services puisque l'équipe intercommunale de France Services intégrera la Maison de Pays à l'issue de ces travaux.

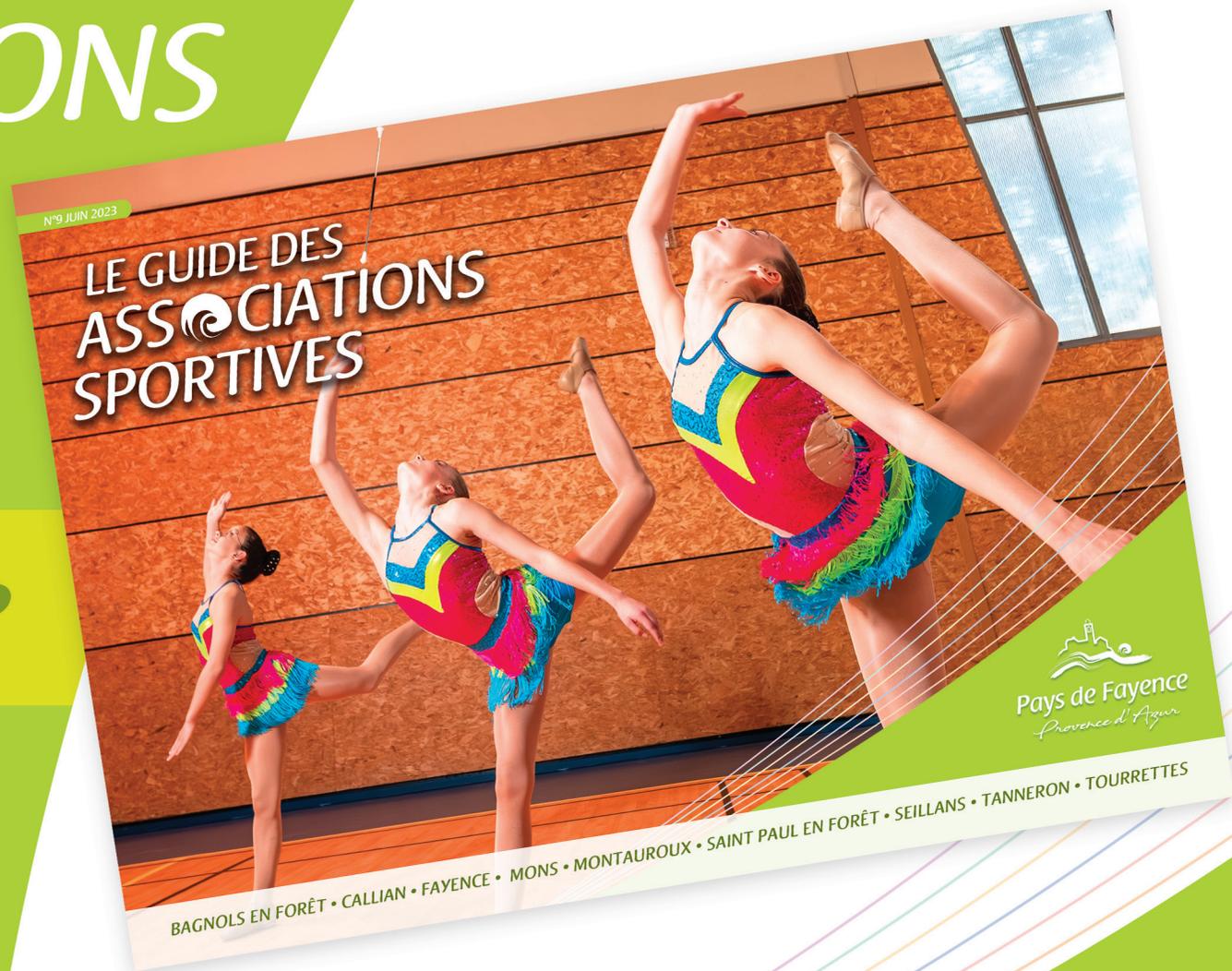
Guichet unique de proximité regroupant plusieurs administrations : santé, retraite, logement, impôts, recherche d'emploi..., France Services est actuellement situé au 159 rue Comtesse de Villeneuve à Fayence. Avec ce nouvel espace, France Services sera plus visible et le stationnement des usagers sera facilité. L'espace intérieur permettra de répondre à la multiplicité des offres de service public, notamment en termes d'accompagnement au numérique. Les travaux devraient s'achever début 2024.



LE GUIDE DES ASSOCIATIONS SPORTIVES 2023

100% numérique

Pour le consulter RDV sur
le site internet de la CCPF
ou via le QR CODE ci-dessous



Pays de Fayence
Provence d'Azur